BÉGARD
dynamique & solidaire

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard
02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Le 12 OCT. 2026

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AVENUE PIERRE PERRON DU 07 AU 23 OCTOBRE 2026

SG/RM 125 – 10/26

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement 2 Avenue Pierre Perron, afin de permettre des travaux sur le réseau d'eaux pluviales.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée par feux tricolores du 07 au 23 octobre 2026, Avenue Pierre Perron, de 08H00 à 18h00, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise SETAP de COETMIEUX, qui réalise ces travaux, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Monsieur le Directeur de l'ATD Guingamp/Rostrenen,
- GPA,
- L'entreprise SETAP.

Le Maire

Le maire,
Gildas HERVÉ

MAIRIE DE BÉGARD
22140 Côtes-d'Armor